BACH, J. C. — Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Wall, Clinton, Millaudon et Esther, désigné comme le lot No. 16, de l'îlet No. 26. Le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds.

BROOKS, ALFRED—Taxe de 1881, montant à........ $3 30

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues D'Armas, Adams, Anne et Hillary, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 35, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Adams et d'Armas.

BROWN, SAMUEL MME.—Taxe de 1881, montant à........ 75c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 21 et 22, de l'îlet No. 285. Les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.

BARTHELEMY, M.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esther, Clinton, Hillary et Anne, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 29. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

BLANKS, MME. A. E.—Taxe de 1881, montant à........ $7 80

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Macarty, Burdette, Washington, Levee et Trot, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, et 15, 16, 17, 18 et 19 en arrière, 20 et 21, de l'îlet No. 37. Les dits lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 65 pieds; lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de [illegible] pieds, et en arrière, les lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Trot, sur une profondeur de 40 pieds. Le dit lot No. 20 mesure 40 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 20 [illegible], le lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, 150 pieds de profondeur [illegible] 35 forme l'encoignure des rues [illegible] et Trot. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Macarty et Burdette.

BRUNNING, WM. THEODO.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, situé [illegible] mesure 300 pieds sur la ligne qui [illegible] du N. O. Canal et Banking Co., 500 [illegible] sur la ligne le divisant du N. O., St. Louis et Chicago R. R. Co., 500 pieds [illegible] sur l'arrière ligne le divisant de [illegible] Hazeur Frères, et 575 pieds à [illegible] une ligne parallèle sur le Pontchartrain [illegible] comme les lots Nos. [illegible]

BERCHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à........ $7 20

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 17 à 22 de l'îlet No. 74. Les dits lots Nos. 17 à 20 mesurent 120 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 22 pieds. Les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues St. Charles et Burdette.

BARTLET, MRS. M. W.—Taxe de 1881, montant à........ $12 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième désigné comme l'îlet No. 143.

BROADWELL, MME. E.—Taxe de 1881, montant à........ $1 38

Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clay, Belfast, Laurel Grove et Onzième, désignés comme les lots Nos. 2 à 24 de l'îlet No. 369. Les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 270 pieds de face à la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 17 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième, sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13 à 22 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds et les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Belfast, sur une profondeur de 150 pieds.

BUTLER, HARRIET—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Septième, Mary et Cohn, désignés comme les lots Nos. 20, 21 et 22 de l'îlet No. 237. Les dits lots Nos. 20, 21 et 22 mesurent 90 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Jackson et Septième.

BOUDETTE, J. P.—Taxe de 1881, montant à........ $6 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Washington, Short et Treizième désigné comme l'îlet No. 457. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

BERCHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 74. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 122 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hampson et Burdette.

BLOCH, M. J. et H. KERCHE—Taxe de 1881, montant à........ 27c

Quatre certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Mary, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 5, 7, 8 et 9 et la moitié du lot No. 6, de l'îlet No. 361.

BARNES, ALFRED—Taxe de 1881, montant à........ $3 60

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième, District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Lowerline, Neuvième et Napoléon, désigné comme l'îlet No. 815. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 216 pieds d'un côté, et 261 pieds de l'autre côté.

BLANCHARD, L. M. J.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, [illegible] et Seizième, désigné comme l'îlet No. 342. Le dit îlet mesure 300 et 302 pieds de face sur une profondeur de 220 et 264 pieds.

BROHAN, JNO.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Onzième, Nelson et Léonidas, désignés comme les lots Nos. 8 à 24 de l'îlet No. 359. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, et 21 mesurent 275 pieds de face à la rue Léonidas, Onzième et Nelson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jefferson et Onzième. Le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Nelson et Onzième.

BROWN, M.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cohn, Mary, Jackson et Huitième, désigné comme le lot No. 23 de l'îlet No. 265. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

CHAPLIN, L. P.—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Clinton, [illegible] désignés comme les lots Nos. [illegible] Le dit lot No. [illegible] à la rue Deuxième sur une profondeur de [illegible] pieds, les dits lots Nos. [illegible] de face à la rue Deuxième [illegible] profondeur de 120 pieds. Le dit lot [illegible] l'encoignure des rues Deuxième [illegible] Le dit lot No. 3 [illegible] Deuxième [illegible]

CHRIST, MLLE. [illegible]—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Adams, Burdette et [illegible] désigné comme le lot No. 17, de l'îlet No. [illegible] Le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds.

CHAPLIN, L. P.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 1, de l'îlet No. 37. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 205 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

CLEARY, JNO.—Taxe de 1881, montant à........ 80c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson et le Chemin Coquillé, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 8 et 9, de l'îlet No. 646. Les dits Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de 191 et 206 pieds. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face au "N. O." Chemin Coquillé sur une profondeur de 106 et 121 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Marks et Chemin Coquillé.

COMMANDEUR, MME. N.—Taxe de 1881, montant à........ $18 90

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Avenue Carrollton, Dublin et Burthe, désignés comme les lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L et M, de l'îlet No. 98. Le dit lot A mesure 54 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 109 pieds. Le dit lot B mesure 54 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 160 pieds. Les dits lots C, D, E et F mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 160 pieds. Le dit lot G mesure 80 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 166 pieds; le dit lot H mesure 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots I, J, et K mesurent 30 pieds chaque de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 120 pieds. Les lots L et M mesurent 30 pieds chaque de face à la rue Burthe sur une profondeur de 121 pieds. Le lot F forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Deuxième. Le lot K forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Burthe.

CARTIER, WILLIAM.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations que s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Septième, Green, Washington et Short, désigné comme le lot No. 12, de l'îlet No. 223. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds.

CHAMBERLAIN, C. & E.—Taxe de 1881, montant à........ $4 20

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Lowerline, Hillary et [illegible], désigné comme l'îlet No. 188, mesurant [illegible] et 301 pieds de face, sur une profondeur de 356 et 300 pieds.

CARTER, WM.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Septième, Green, Washington et [illegible], désigné comme le lot No. 23, de l'îlet [illegible] Le dit lot No. 23 mesure [illegible] de face à la rue Green sur une profondeur de [illegible] pieds.

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 83. Le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 137 pieds.

DURANT, THOS. ET KINDEY B.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Strong, Madison, Cambronne et Seizième, désigné comme l'îlet No. 591. Le dit îlet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DU CHAISELT, [illegible]—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Avenue Carrollton, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'îlet No. 241. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 127 pieds. Les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

DAVENPORT, SUC. JOHN—Taxe de 1881, montant à........ $2 70

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3, de l'îlet No. 83. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Short et Hampson.

DAVENPORT, E. JNO.—Taxe de 1881, montant à........ $6 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Washington, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'îlet No. 72. Les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 120 pieds.

EICHLAMB, MARGARET—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Cinquième, Jefferson et Plum, désignés comme les lots A, B, E et F, de l'îlet No. 167. Les dits lots A et B mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots E et F mesurent 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.

ESTERS, M., MME.—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Plum, Burdette et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17 et 18, de l'îlet No. 154. Les dits lots Nos. 15, 16 et 17, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

FASNACHT, SAM'L, MME.—Taxe de 1881, montant à........ $45 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, partie sur le Chemin de la Metairie, 400 pieds sur le "N. O." Chemin Coquillé, 300 pieds sur le "N. O." Chemin Coquillé, 143 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne de la ville, 299 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de la Metairie, 299 pieds sur le chemin.

FORTUNE, J.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, d'Armas et Macarty, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 39. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 150 pieds.

FLETCHER, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Green et Septième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 223. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds.

FOLTZ, MRS. CHARLES—Taxe de 1881, montant à........ $3 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 25 et 26, de l'îlet No. 135. Les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 35 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 25 forme l'encoignure des rues Zimple et Dublin.

FORTUNE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à........ 75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désigné comme le lot No. 14, de l'îlet No. 147. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GREENBURRY, HALL—Taxe de 1881, montant à........ 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Sixième, Marie et Jeannette, désigné comme le lot No. 10, de l'îlet No. 200. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Monroe et Sixième.

GEARY, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Short, Burthe et Deuxième, désigné comme le lot No. 19, de l'îlet No. 94. Le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds.

GREEN, PAUL—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Huso, Pearl et Commercial, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 53. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

GINAULT, J. P.—Taxe de 1881, montant à........ 30c

Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Belfast et Onzième, désignés comme les lots Nos. 4 à 56 de l'îlet No. 392. Les dits lots Nos. 4 à 56 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 300 pieds.

GRENNON, JAMES—Taxe de 1881, montant à........ $7 20

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'îlet 311. Le dit îlet No. 311 mesure No. 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

GROWELLE, MARIE—Taxe de 1881, montant à........ $6 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Monroe, Plum et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 160. Le dit îlet No. 160 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

GERBER, MME. JACOB—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 16 et 17, de l'îlet No. 147. Les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GLASSER, MISS A. M.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Une certaine portion de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et le Mississippi, désignée comme une portion des lots Nos. 83 et 84, mesurant 42 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 60 pieds.

HAMSCHAL, F. M.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Plum, Léonidas, Jefferson et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'îlet No. 147. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds.

HEATON, E. M., J. & F.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Marie, Levee et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 13 et 17, de l'îlet No. 1. Les dits lots Nos. 13 et 17 mesurent 24 pieds de face à la rue Upperline, sur une profondeur de 147 pieds.

HOLLINGSWORTH, J.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Hillary, Adams et Anne, désigné comme le lot No. 5, de l'îlet No. 35. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

HUGHES, D. M.—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Short, Nelson et Dixième, désigné comme l'îlet No. 345. Le dit îlet No. 345 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

HOLMES, N.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Treizième et le N. O. St. L. & C. R. R., désigné comme l'îlet No. 438.

HARRIS, RACHEL—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Quatrième, Washington et Plum, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 154. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Quatrième.

HUNTURIS, A.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Treizième, Upperline et le N. O. St. L. et C. R. R. Co., désignée comme la moitié de l'îlet No. 349.

HOSEY, M. M.—Taxe de 1881, montant à........ 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marks, Jefferson, Léonidas et Neuvième, désigné comme le lot No. 1, de l'îlet No. 647. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marks et Jefferson.

H. J. C. H. & J. B. HAZEUR, HAZEUR FRERES, SUC.—Taxe de 1881, montant à........ $21 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesure 3 arpents de face à la rue Northline, et qui s'étend en profondeur entre les lignes parallèles à environ 500 pieds du Lac Pontchartrain et 525 pieds sur la ligne qui divise la propreté de Mme. Theodore Bruning.

ICARD, SOPHIE—Taxe de 1881, montant à........ 48c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Napoléon, Upperline et Dixième, désignés comme les lots Nos. 41 et 42 de l'îlet No. 332. Les dits lots Nos. 41 et 42 mesurent 125 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 90 et 109 pieds.

JORDAN, SUC. P.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Dixième, Upperline et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 34 à 40, de l'îlet No. 332. Les dits lots Nos. 34 à 38 mesurent 300 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 39 mesure 60 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 120 pieds. Lot No. 40 mesure 62 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 128 et 147 pieds. Le lot 34 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Dixième. Le lot No. 39 forme l'encoignure des rues Upperline et Dixième.

JOHNSON, LINDA—Taxe de 1881, montant à........ 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Hamilton, Septième et Huitième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 266. Le dit lot No. 15 mesure 30 par 31 pieds de face sur une profondeur de 100 par 109 pieds.

JACOBS, R.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Treizième, Laurel Grove, N. O. St. L. et C. R. R. et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 15 à 24, de l'îlet Nos. 442 à 444. Les dits lots Nos. 15 à 21 mesurent 218 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 123 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 123 pieds, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 152 pieds. Le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Laurel Grove.

JENNINGS, J. B.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'îlet No. 238. Le dit îlet No. [illegible] mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JONES, MME. ELLA—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Anne, Clinton, Millaudon et Esther, désignés comme les lots Nos. 3 et 4, de l'îlet No. 30. Les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds.

JOHNSON, MADISON—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Macarty, d'Armas, Clinton et Hillary, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 41. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Macarty et d'Armas.

JORDAN, SUC. P.—Taxe de 1881, montant à........ $3 60

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Burdette, Hampson et Washington, désignés comme les lots Nos. 9 et 10, de l'îlet No. 82. Les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 122 pieds. Le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Deuxième et Burdette.

JORDAN, MME. JNO.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Cambronne, Madison et le Mississippi, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 6. Le dit lot No. 9 mesure 25 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 135 pieds.

JACOBS, CHARLOTTE—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Wall, Lowerline, General Scott et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 24. Le dit lot No. 12 mesure 42 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 145 pieds.

JUNG, NICHOLAS—Taxe de 1881, montant à........ $18 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Hampson et Deuxième, désigné comme l'îlet No. 79. Le dit îlet No. 79 mesure 456 pieds de face sur une profondeur de 180 et 157 pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à........ $3 60

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Hampson, Madison et Deuxième, désigné comme le lot No. 30 et une portion du lot No. 12, de l'îlet No. 84. Le dit lot No. 30 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds, la dite portion du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 77 pieds. Le dit lot No. 30 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

KOHLMAN, JOHN C.—Taxe de 1881, montant à........ $7 20

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Zimple, Troisième et Cambronne, désignés comme les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, de l'îlet No. 117. Les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 150 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de [illegible], les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

KOEBER, PAUL—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Upperline, Levée et Quatrième, désigné comme l'îlet No. 147. Le dit îlet mesure 180 pieds de face, sur une profondeur de 80, 97 et 106 pieds.

KERN, WM.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Dublin, Edinburgh, Seizième et le St. L. et C. R. R., désigné comme l'îlet No. 549.

KEYSER, JOAB.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 314. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOEBEL, CHAS.—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Deuxième et [illegible] désigné comme le lot No. 22, de l'îlet No. [illegible] Le dit lot No. 22 mesure [illegible] pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur de [illegible] pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à........ $1 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levee, St. Charles, Short et Carrollton, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. [illegible] Le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Levee sur une profondeur de 80 pieds.

KOLLMAN, JOHN.—Taxe de 1881, montant à........ $2 10

Un certain lot et une portion de deux autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Levee, Short et le Mississippi, désignés comme le lot No. 12, et une portion des lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. [illegible] Le dit lot No. 12 et la portion des lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Levee sur une profondeur de [illegible] pieds.

LAGMAN, ANTON—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Clinton, Hillary et Burthe, désignée comme une portion du lot No. 9, de l'îlet No. 99. La dite portion du lot No. 9 mesure 18 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds.

LARDNER, MME. W.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Madison, Dublin et Zimple, désignés comme les lots Nos. 21 et 22, de l'îlet No. 118. Les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 20 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à........ $1 44

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Monroe, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 374. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à........ $1 44

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 372. Le dit îlet No. 372 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LEUTZNER, HENRY—Taxe de 1881, montant à........ $3 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et le Mississippi, désigné comme le lot K de l'îlet No. 6. Le dit lot K mesure 60 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 126 pieds.

LOZEL, MRS. VIRGINIA—Taxe de 1881, montant à........ $5 40

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapissa, Short, Washington et Quatorzième, désignés comme les lots Nos. 19, 20, 21 et 22, de l'îlet No. 464. Les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent 120 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds.

LABERTHE, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à........ 48c

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapissa, Laurel Grove, Hampson et Treizième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, des îlets Nos. 443 et 445. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent 155 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 132 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Jackson, Deuxième et Onzième, désignés comme les lots Nos. 365 et 3[illegible].

MOORE, D. M.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burdette, Commercial et Pearl, désignée comme la portion Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 54.

MURDOCK, J.—Taxe de 1881, montant à........ $4 80

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, General Scott, Olivet et Wall, désigné comme l'îlet No. 22.

[illegible], JOHN, No. 2.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot et une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désigné comme le lot No. [illegible] un tiers de l'arrière du lot No. 6, de l'îlet No. 179. Le dit tiers mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

MILLER, JOHN, (No. 2)—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambrone, Jeannette et Cinquième, désigné comme le lot No. 9, de l'îlet No. 179. Le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de 66 pieds.

MENTZ, MRS. H.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Mary, Jeannette et Sixième, désignés comme les lots Nos. 8 et 9, de l'îlet No. 200. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 120 pieds.

MICHEL, MICHEL.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Zimple et Quatrième, désigné comme le lot No. 8, de l'îlet No. 138. Le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds.

MICKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à........ $10 20

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Plum et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 163. Le dit îlet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MANDAND, M. E. ET LES HERITIERS C. DARBY—Taxe de 1881, montant à........ $1 50

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Napoléon et Dixième, désigné comme l'îlet No. 290. Le dit îlet No. 290 mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 186 et 51 pieds.

MELEAU, BERNARD.—Taxe de 1881, montant à........ $9 00

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Pritchard et Dixième, désigné comme l'îlet No. 414. Le dit îlet No. 414 mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 291 pieds.

MEEKS, THEODORE.—Taxe de 1881, montant à........ $7 50

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette, et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 162. Le dit îlet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MILLARD, LOUISA.—Taxe de 1881, montant à........ 75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 102. Le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds.

MEEKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à........ $1 50

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bernadotte, Léonidas Seizième, Chemin Coquillé et Washington, désigné comme l'îlet Nos. 554 et 565.

MARTIN, ALFONSE.—Taxe de 1881, montant à........ $4 80

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Zimple, désignés comme les lots Nos. 12 à 23, de l'îlet No. 130. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 13 à 22 mesurent 270 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Burdette et Zimple.

MOCK, MME. H.—Taxe de 1881, montant à........ $2 10

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme le lot No. 5, et la moitié du lot No. 4, de l'îlet No. 134. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds. La dite moitié du lot No. 4 mesure 15 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds.

MEYER, J. F. (No. 2.)—Taxe de 1881, montant à........ 36c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapissa, Dublin, l'Avenue Carrollton et Treizième, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5, de l'îlet No. 465. Les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds.

MEYER, J. F., (No. 2)—Taxe de 1881, montant à........ 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapissa, Dublin, Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 13, de l'îlet No. 465. Le dit lot No. 13 mesure 27 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de [illegible] pieds.

MARKS, JOSIAH—Taxe de 1881, montant à........ 12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapissa, Dublin, l'Avenue Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 465. Le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 150 pieds.

MESSIAH, JOHN—Taxe de 1881, montant à........ $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 80. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 100 pieds.

MICHEL, VVE. JEAN—Taxe de 1881, montant à........ $10 20

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 14, 12 et 13 de l'îlet No. 7. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 150 pieds. Les dits Nos. 12 et 13 mesurent 50 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 25 pieds.

M[illegible], MME. P.—Taxe de 1881, montant à........ 27c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hyacinthe, Burdette, Adams et Cypress, désignés comme les lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 281.

McGUFFITY, EMMA—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Napoleon, Washington et Dixième désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 316. Les dits lots 3, 4 et 5 mesurent 90 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à........ $4 56

Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième, District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Short et Plum, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 10 et 12, de l'îlet No. 153. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 mesurent 210 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 180 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Washington et Quatrième. Le dit lot No. 17 forme l'encoignure des rues Short et Quatrième.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à........ $3 66

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, de l'îlet No. 155. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 270 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Burdette. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Quatrième et Adams.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 155. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

McCORMACK, THOS.—Taxe de 1881, montant à........ $18 00

Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Hampson et Deuxième, désignée comme le tiers de l'îlet No. 84.

ORDRE ST. BENEDICT—Taxe de 1881, montant à........ $10 50

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Troisième, Jefferson et Burthe, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de l'îlet No. 111. Les dits lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 210 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 130 pieds, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 130 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Troisième.

OWENS, CATHERINE, MLLE.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 171. Les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 130 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Mary et Plum.

OWENS, CATHERINE, MLLE.—Taxe de 1881, montant à........ $1 08

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8, de l'îlet No. 171. Les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 90 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 130 pieds.

PURCELLE, SUC. S.—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 466. Le dit îlet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 291 pieds.

PRESTON, R. L.—Taxe de 1881, montant à........ 30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixième et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. 325. Les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 102 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, R. L.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixième et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 7, 9 et 11 de l'îlet No. 325. Les dits lots Nos. 7, 9 et 11 mesurent 153 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, SUC. E.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Mary, Levee et le Mississippi, désigné comme le lot No. 32, de l'îlet No. 1.

PARENT, AMBROSE—Taxe de 1881, montant à........ $75 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Clinton, Hillary et Anne, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 34. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

PIERSON, N.—Taxe de 1881, montant à........ $3 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Zimple, Cambronne et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 20, 21 et 22 de l'îlet No. 137. Les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Jefferson et Zimple.

PHILIPS, JAMES—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Monroe, Léonidas et Zimple, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 139. Les dits lots Nos. 1 et 2, mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe.

PERSIGE, AUGUSTINE.—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Chemin Coquillé et Dix-septième, désignés comme les îlets Nos. 517, 620 et 643 mesurant 633 et 906 pieds de face, sur une profondeur de 328 pieds.

PORTER, MARIE—Taxe de 1881, montant à........ $7 80

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 70, 71 et 72 de l'îlet No. 113. Le dit lot No. 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 111 pieds, le dit lot No. 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 72 mesure 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 82 [illegible] Le dit lot No. 72 forme l'encoignure des rues Levée et Monroe.

PURCELL, SUC. S.—Taxe de 1881, montant à........ $3 60

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Deuxième, Burthe et Madison, désignés comme les lots Nos. 12 et 13, de l'îlet No. 92. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 118 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dublin et Deuxième.

ROONEY, JNO.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'îlet No. 466. Le dit lot mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

[illegible], MARY—Taxe de 1881, montant à........ $7 80

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 49, 50 et 51, de l'îlet No. 113. Les dits lots Nos. 49, 50 et 51 mesurent 90 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 49 forme l'encoignure des rues Monroe et Troisième.

REED, JEFFERSON—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burdette, Napoléon et Dixième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 318. Les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds.

READ, G. W.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Mary, Jeannette et Sixième, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 200. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

RAYMOND, G.—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 102. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

ROBINS, MME. J. L.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levee, Léonidas, Jefferson et le Mississippi, désignés comme le lot No. 5 et une portion du lot No. 6 de l'îlet No. 4.

RAVE, CHARLES—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Hillary et Anne, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 35. Les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue d'Armas sur une profondeur de 105 pieds.

ROSENTHAL, MME. S.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'îlet No. 109. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 117 pieds.

RICE, SUC. DANIEL—Taxe de 1881, montant à........ $3 10

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jeannette, Madison et Cinquième, désigné comme le lot No. 10, de l'îlet No. 179. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Jeannette.

ROSENTHAL, SOLOMON—Taxe de 1881, montant à........ $3 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, désigné comme le lot No. 22 de l'îlet No. 7. Le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 67 pieds.

SMITH, AUGUSTUS.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Pearl et St. Charles, désigné comme le lot No. 25 de l'îlet No. 65. Le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

SCHNABLE, M.—Taxe de 1881, montant à........ $4 20

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levee, l'Avenue Carrollton, Short et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20, de l'îlet No. 8. Les dits lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent 56 pieds de face à la rue Levee sur une profondeur de [illegible] pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Levee et Short.

SOULET, E. N.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 14, de l'îlet No. 80. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de [illegible] pieds.

SARRES, JEAN—Taxe de 1881, montant à........ $2 10

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Nelson, Dublin et Onzième, désigné comme l'îlet No. 355. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 291 pieds.

STIFFLES, J. ET G.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Dixième et Nelson, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 318. Le dit lot No. 12 mesure 60 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 130 pieds.

SPENCER, A. S. C.—Taxe de 1881, montant à........ 75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Clinton, Millaudon et Anne, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 33. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Millaudon et Anne.

SMITH, PATRICK—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Clinton, Zimple et Lowerline, désignés comme les lots Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 126. Les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de [illegible] pieds.

SCOTT, WM.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Plum, Quatrième et Burdette, désigné comme le lot No. 8 et une portion de l'arrière du lot No. 11, de l'îlet No. 154. Le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds, la dite cinquième portion du lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 30 pieds.

SUTTER, GEORGE M.—Taxe de 1881, montant à........ [illegible]

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de l'îlet No. 167. La dite portion mesure [illegible] pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, A., ET LOUSPE—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Hamilton, Septième et Huitième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8, de l'îlet No. 266. Les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 93 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 153 pieds.

TRAUTH, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à........ $1 90

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Adams et Burdette, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 36. Le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 149 pieds. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 100 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Burdette et d'Armas.

TODD, S. M.—Taxe de 1881, montant à........ $1 30

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commercial, Millaudon, Lowerline et Hillary, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3, de l'îlet No. 41. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Commercial et Millaudon.

[illegible] F.—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Huso, Short et Commercial, désigné comme le lot No. 4, de l'îlet No. 46. Le dit lot No. 4 mesure 35 pieds.

TRICOU AND J. COURNET—Taxe de 1881, montant à........ 48c

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dixième, Monroe, Nelson et Mary, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, de l'îlet No. 339. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent 240 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dixième et Monroe.

TARONTO GUISEPPE—Taxe de 1881, montant à........ $1 44

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Cypress et Huitième, désigné comme l'îlet No. 272. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

THOMAS, MME. ELIZABETH—Taxe de 1881, montant à........ $2 70

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Dublin, Madison et Troisième, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 109. Le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 150 pieds.

TAYLOR, MRS. M. L.—Taxe de 1881, montant à........ $2 20

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Douzième et Belfast, désigné comme l'îlet No. 399. Le dit îlet No. 399 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

TILLMAN, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à........ $2 10

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 22 et 23 de l'îlet No. 80. Les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de [illegible] pieds.

VILLE, JNO.—Taxe de 1881, montant à........ 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Anne, Hillary, Adams et d'Armas, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 35. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 105 pieds.

WILLIS, SANDY—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Deux certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Huitième, Cohn et Mary, désignés comme les lots Nos. 13 et 14, et la moitié du lot No. 15 de l'îlet No. 265. Les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 130 pieds, la dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Jackson et Huitième.

WEST, GEO.—Taxe de 1881, montant à........ $7 45

Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Edinburgh et Seizième, désigné comme l'îlet Nos. 547 et 548, mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

WASHINGTON, CHAS.—Taxe de 1881, montant à........ $1 20

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Cypress, Washington et Huitième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, de l'îlet No. 280. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Cypress.

WILSON, W. S.—Taxe de 1881, montant à........ $2 40

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Léonidas, Zimple et Monroe, désignés comme les lots Nos. 43, 44 et 45 de l'îlet No. 124. Les dits lots Nos. 43, 44 et 45 mesurent 30 pieds de face à la rue Troisième sur profondeur de 120 pieds.

WARMOTHE, H. C.—Taxe de 1881, montant à........ $7 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Sixième, désigné comme l'îlet No. 212. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 226 pieds.

WRIGHT, LOUISA—Taxe de 1881, montant à........ 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 102. Le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, P.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Millaudon, Clinton et Anne, désignés comme les lots Nos. 7 et 8, de l'îlet No. 33. Les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

WILLIAMS, MME. C.—Taxe de 1881, montant à........ $1 08

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Pearl, désigné comme le lot No. 13, de l'îlet No. 57. Le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Pearl, sur une profondeur de 150 pieds.

WILSON, POLLARD.—Taxe de 1881, montant à........ $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Hillary, Clinton et Troisième, désigné comme le lot No. 9, de l'îlet No. 103. Le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, W. H.—Taxe de 1881, montant à........ $3 60

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 113. Les dits lots Nos. 3 et 4, mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

WARMOTH, H. C.—Taxe de 1881, montant à........ $4 20

Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 13 et 25, de l'îlet No. 223. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 270 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 117 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 117 pieds. Les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin. Le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Green et Dublin.

WASHINGTON, E., VVE.—Taxe de 1881, montant à........ $1 80

Une certaine portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeannette, Madison, Cambronne et Cinquième, désignée comme une portion du lot No. 8, de l'îlet No. 179. La dite portion mesure 25 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 80 pieds.

ZENNECK, A.—Taxe de 1881, montant à........ $9 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 150 pieds au chemin de la Metairie, 150 pieds de large, à l'arrière, sur la rue Northline, 1661 pieds et 110 pieds sur la ligne N. O. St. L. et C. R. R., et 110 pieds sur la ligne Hazeur Frères.

ZIEGLER, SUC. ADAMS—Taxe de 1881, montant à........ $2 08

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Plum et Cambronne, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. 167. La dite portion mesure 150 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur 120 pieds. La dite portion forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum.